L'EPISODE DU PROJET D'UN TESTAMENT-ECRIT PAR LE PROPHETE SUR SON LIT DE MORT

Introduction

Dans la vie du Prophète de l'Islam, il est un évènement rapporté par pratiquement tous les compilateurs du Hadith et auteurs de la *Sîrah* (biographie du Prophète), — évidemment avec de légères variantes, — à savoir : Sur le lit de mort, le Prophète demanda : « Apportez-moi du papier, je vais prescrire pour vous, afin que vous ne vous égariez pas après moi ». Aussitôt, 'Umar réagit : « Le Prophète est accablé par sa douloureuse maladie, alors que nous possédons le Livre d'Allah, ce qui nous suffit ». Mais il y eut divergence, et le vacarme s'éléva si haut que le Prophète dit : « Allez-vous en », (al-Bukhârî, *Sahîh,* 64/93/4).

Malgré la curiosité de l'affaire, voire son importance, personne à ma connaissance ne semble jamais avoir écrit une monographie sur ce sujet, afin de réunir tous les détails dispersés, les approfondir et clarifier les obscurités. Ainsi par exemple : l'initiative venait-elle du Prophète, ou était-elle une réaction à la demande faite en ce sens par quelqu'un d'autre ? 'Umar osa-t-il, au point de dissuader indirectement le Prophète même de formuler son dernier testament, ou voulait-il seulement grogner contre ceux qui importunaient le Prophète lors même de sa maladie, son but étant d'épargner à son bien-aimé et très vénéré Prophète la peine d'un effort supplémentaire et inutile ?

Avant de tenter cette recherche, il serait peut-être utile de mettre en relief la contradiction interne qui est là, à

savoir : d'un côté, le récit affirme que malgré sa maladie, le Prophète se trouvait dans un état physique tel qu'il donna l'ordre d'évacuer sa chambre ; et de l'autre côté, et au même moment, le Prophète est supposé être si faible que, lorsqu'il donnait lui-même un ordre et qu'une personne présente dise : « Non, ne le faites pas », le même Prophète était incapable de faire taire la-dite opposition !

Je n'insisterai pas sur un autre aspect de l'incident : en étudiant la totalité de la vie de 'Umar depuis sa conversion à l'Islam, y a-t-il un seul incident où 'Umar se soit comporté, vis-à-vis du Prophète, d'une manière autre que de respect extrême et d'obéissance sans réserve ? Sinon, est-il possible d'imaginer que, quand le Prophète dit impérativement : « Faites-le », ce même obéissant et discipliné 'Umar dise : « Non, ne le faites pas », et insiste jusqu'à ce qu'un bruyant vacarme s'ensuive ?

Ma Thèse :

Je commence par la fin : Ma conclusion provisoire, à laquelle je suis arrivé après de longues recherches, réunissant maintes pièces dispersées, pour réfléchir et reconstruire l'image, est la suivante : Ce fut al-'Abbâs, oncle du Prophète, qui était venu à dessein dans cette assemblée, — et bien qu'il n'osât pas dire au Prophète tout court : « Nomme quelqu'un de ta (de notre) famille pour te succéder au pouvoir politique », — suggéra en termes généraux et « innocents » : « Dicte un testament pour que nous ne nous égarions plus », avec l'intention ferme que, si le Prophète codifiait le sermon qu'il venait de terminer après l'avoir prononcé toute la journée il ferait, durant la dictée du testament, pour être plus clair et plus précis, des suggestios au sujet de la succession politique. 'Umar ne le comprit pas, et pensa que 'Abbâs voulait la codification résumée de tout l'enseignement de l'Islam. Il dit donc : « Quel besoin avons-nous de cela, puisque nous possédons le Coran qui

contient déjà cet enseignement ? Evidemment quelqu'un de présent n'apprécia pas le motif de 'Umar, et voulut accomplir littéralement ce que le Prophète désirait. Le fait même que le Prophète — qui gardait parfaitement toutes ses facultés et possédait l'énergie nécessaire pour faire exécuter ses désirs, — n'insista point pour écrire un testament, prouve que sa demande d'apporter le papier ne provenait point de son initiative.

En donnant les détails qui m'ont conduit à cette conclusion, je suis conscient que ce ne sera pas le dernier mot sur le sujet, mais plutôt un travail de pionnier ouvrant le chemin pour d'autres études et faisant ainsi intervenir d'autres aspects et d'autres détails dans la discussion.

Arrière-plan général

Lorsque le Prophète Muhammad (paix sur lui) inaugura, en 609 de l'ère chrétienne, sa mission islamique divinement inspirée, celle-ci fut reçue dans le pays comme une innovation déplaisante. Ainsi, pour le très petit groupe de convertis, il n'y avait ni paix dans la société de leur patrie (La Mecque), ni même liberté de pratiquer publiquement leur culte, encore moins disposaient-ils du pouvoir étatique qui aurait créé envie et jalousie chez des aventuriers ambitieux. Mais après l'émigration du Prophète à Médine,Dieu « établit les Musulmans sur la terre », et le territoire de leur Etat s'étendit avec une rapidité étonnante. En effet, dans la première année de l'Hégire, il consistait en une petite partie de la ville de Médine (même pas une seule ville toute entière), où, en outre, les Musulmans ne constituaient qu'une petite minorité, à côté des Juifs, des Chrétiens et des Arabes idolâtres. Mais dix ans seulement après, lorsque le Prophète rendit son dernier soupir, cet Etat représentait la totalité de la Péninsule arabique et quelques parties méridionales de la Syrie et de l'Iraq, un territoire qui ne comportait pas moins de trois millions de kilomètres carrés

(pratiquement autant que le continent d'Europe) ! Oui, 3 millions de Km2, ce qui signifie que 845 Km2 s'étaient ajoutés en moyenne chaque jour au territoire de l'Etat islamique, et cela pendant dix ans de suite. Et ce qui est plus impressionnant encore, c'est le fait que celui qui disait de lui-même : « Je suis le Prophète de la miséricorde, je suis le Prophète de la guerre » — (hadith rapporté par Ibn Taimîyah, *as-Siyâsah ach-char'îyah,* p.8, entre autres sources) c'est à dire Muhammad de souvenir béni, n'eut même pas besoin, pour conquérir ces vastes régions, de verser le sang de deux personnes par mois sur les champs de bataille, au cours de ces dix années. Dans dix ans, il y a 120 mois, et en effet pas même 200 ennemis ne furent tués sur les champs de bataille. Les pertes musulmanes furent encore moindres.

La péninsule de l'Arabie est un continent. Là, le Yémen a connu une civilisation florissante avant même la fondation de la ville d'Athènes. Ainsi, on ne pouvait pas être à l'abri des convoitises, même au sein des Arabes, à cause des jalousies et des rivalités qui existaient non seulement entre les tribus 'adnânites et qahtânides, mais même entre les Mudar et les Rabî'ah à l'intérieur des 'Adnânites, et entre les Quraich et les Sulaim à l'intérieur des Mudar. En l'an 4 de l'hégire, l'Etat musulman commençait à peine à s'étendre hors de la ville de Médine. Déjà à cette époque primitive, on en voit des traces. En effet, selon Bukhârî (64/28/6), le « héros » d'un massacre des missionnaires musulmans, à savoir 'Amir ibn at-Tufail, avait menacé le Prophète : « ou bien tu seras le chef des Bédouins et moi celui des citadins, ou bien je serai ton lieutenant, ou enfin je t'attaquerai à la tête de la tribu des Ghatafân avec mille et mille (cavaliers) ». Pour quelque raison, il se rendit à Médine pour recontrer le Prophète, et la rencontre semble avoir été orageuse, car, dans son orgueil, il avait dit au Prophète : « Je remplirai l'espace de ta contrée avec des chevaux sans poils, et avec de jeunes gens sans barbe, aussi nombreux que les palmiers (de Medine), et j'amènerai

autant de chevaux (que ces jeunes gens) » (cf Ihsân al-'Abbâs, *Charh Diwân Labîd,* p.15, citant *Fasl al-maqâl fî charh al-amthâl, fol. 61-62).* Le Prophète prit cela si sérieusement qu'il s'exclama : « Seigneur ! protège-moi de cet homme ». Cet 'Amir avait une telle vanité que, peu de temps après, quand il tomba malade de la peste et désespéra de survivre, il ne voulut pas mourir dans son lit, mais demanda à ses proches de le placer sur son cheval ; et en effet « c'est là-dessus qu'il rendit son dernier soupir », ajoute Bukhâri dans son récit. En l'an 6 H., nous recontrons de semblables prétentions dans le Nejd :

a) Le Prophète avait gentiment invité par écrit Musailimah (l'imposteur) d'embrasser l'Islam. Vint la réponse suivante : « De Musailimah Envoyé de Dieu, à Muhammad Envoyé de Dieu : Paix sur toi ! j'ajoute qu'il m'a été donné de partager le pouvoir avec toi et qu'il nous revient la moitié des terres alors qu'aux Quraichites revient (l'autre) moitié. Mais les Quraichites sont un peuple de transgresseurs. Ecrit par 'Amr ibn al-Jârûd de la tribu des Banû Hanîfah ». (cf mon *Corpus des Documents,* N° 183/a, et mon *al-Wathâ'iq as-siyâsîyah,* N° 205/a, d'après Ibn Hichâm, Tabarî, Ibn Tûlûn, Halabî, etc.)

b) Le Prophète écrivit à Haudhah Ibn 'Alî Dhu't-Tâj, de Yamâmah : « Au nom de Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. De Muhammad Envoyé de Dieu à Haudhah ibn 'Alî : La paix sur quiconque suit la vraie voie ! Et sache que mon *dîn* (religion et pouvoir) va triompher jusqu'aux confins de la plante et du sabot (c.-à-d. jusqu'où peuvent pousser les chameaux et les chevaux). Soumets-toi donc et tu seras sauvé. Et je ferai tien tout ce qui se trouve sous (le pouvoir de) tes deux mains. (Sceau : « Muhammad Rasûl Allah »). Il répondit : « Combien excellent est ce à quoi tu (me) convies et combien

(c'est) beau ! Or, je suis le poète de mon peuple et son orateur. Et les Arabes respectent ma position. Fais donc mienne une partie du pouvoir (que tu détiens) et je te suivrai ». (cf mon *Corpus,* N° 56 et mon *al-Wathâ'iq,* N° 68-68/a, d'après Ibn Sa'd, Ibn Tûlûn, Halabî, etc.)

Cette convoitise pour le pouvoir et la domination est chose humaine et naturelle ; se défendre aussi.De cette dernière catégorie relève le cas d'Héraclius. Le Mecquois Abû Sufyân n'avait pas encore embrassé l'Islam quand il alla en Syrie, et eut la chance d'être présenté à l'empereur Héraclius afin de lui fournir des renseignements sur son compatriote, le Prophète. L'impression d'Abû Sufyân fut, selon Bukhârî (1/1/6, 56/102/1, 56/122/1, 65/sourate 3/4) que « Le roi des descendants des gens jaunes (blancs), le roi des rois de la terre a commencé à avoir peur de celui-ci (du Prophète). »

Si les non-Musulmans de l'Arabie avaient l'ambition du pouvoir, pourquoi penser que la totalité des compagnons du Prophète en serait exempte ? Même s'ils n'osaient pas extérioriser leurs désirs, on apercevait chez eux au moins trois tendances : premièrement, les Ansar (de Médine), plus particulièrement le groupe de Khazraj : ils se basaient sur le fait que c'était leur pays, Médine, pays adoptif du Prophète, qui l'avait aidé corps et âme pour la propagation et la défense de la mission divine, tandis que les Muhâjirs de la Mecque n'étaient que de simples réfugiés à Médine, venus y chercher asile ; donc, selon eux, le califat appartenait de droit aux Ansâr, Médinois. Il y a des raisons de croire que les Khazraj étaient plus nombreux et plus puissants que les Aus, et aussi plus ambitieux politiquement, comme on le voit dans leur activité dans le club *(saqîfah)* des Banû Sâ'idah, lors du décès du Prophète. Deuxièmement, les Banû Hâchim, proches parents du Prophète, qui croyaient en la loi naturelle de l'héritage, et voulaient que

cette loi fût appliquée au califat, puisque l'Etat n'était que subsidiaire à la fonction du Messager de Dieu ; et puisque Dieu avait honoré cette famille des Banû Hâchim en faisant naître Son messager chez eux, la fonction du roi et commandeur des Croyants devait leur appartenir jusqu'à la fin du monde. Le Chef du clan était al-'Abbâs, oncle du Prophète, et nous allons voir plus loin ce qu'il fit. Quant à la troisième tendance, elle concernait la généralité des Musulmans ; et les anciens de la Mecque, qui avaient embrassé l'Islam avant tous les autres, étaient les plus distingués parmi eux, vu que le Prophète lui-même avait parlé un jour de dix d'entre eux, en les nommant et disant qu'ils sont des gens du Paradis. Et les partisans de cette tendance étaient pour que le plus qualifié parmi les Musulmans soit choisi pour succéder au Prophète dans ses fonctions politiques.

Si la jalousie et les ambitions étaient discernables déjà en l'an 4 H., elles ne pouvaient que grandir avec l'augmentation du pouvoir et de la prospérité de l'Etat Islamique dans les années suivantes, surtout après la conquête de la Mecque en l'an 8 H., et la libération d'Ailah (Eilat), Jarbâ' et Adhruh (en Palestine du Sud) du joug colonial byzantin en l'an 9 H., suivies de l'arrivée à Médine des vingtaines de délégation venant de tous les points de l'Arabie, dans le but de déclarer leur conversion et leur soumission.

Le Prophète avait atteint 63 ans ; il n'avait aucun fils survivant, et sa santé se détériorait de plus en plus. Quand il prit la décision d'aller néanmoins à la Mecque, pour accomplir son premier et dernier pèlerinage, et qu'il envoya même la recommandation partout aux Musulmans d'assister au pèlerinage particulièrement cette année-là, puis du haut du Mont de la Miséricorde (Jabal ar-Rahmah), à 'Arafât, il fit entendre à quelque 140000 pèlerins son sermon, l'attente était grande pour les questions politiques (pour la succession au pouvoir), mais le Prophète préféra ne parler à cette occasiion que de ce qui suit (pour le texte

complet, voir ma Biographie du Prophète, paragraphe N° 456, et mon *al-Wathâ'iq* N° 287/a):

Prédiction de sa mort prochaine. — Définition des droits de l'homme en matière non seulement de personne et de propriété, mais, aussi d'honneur. Honnêteté dans les transactions. — Abolition de l'intérêt (usure) dans les prêts. — La guerre intestine déclarée comme mécréance. — Abolition du calendrier luni-solaire avec intercalation, et institution des mois purement lunaires. — Définition des droits et obligations des couples mariés. — Abolition de la distinction de classes, et établissement d'une société où règne l'égalité de tous les êtres humains, avec supériorité seulement pour les pieux ; même les Arabes n'ont aucune supériorité sur les non Arabes, tout le monde ayant le devoir d'obéir à l'autorité légale, même si elle est détenue par un « nègre à nez coupé ». — Rester attaché au Coran et à la Sunna (pratique) du Prophète après la disparition de ce dernier.

Les gens du commun et les lecteurs superficiels peuvent ne pas y trouver grand'chose pour la loi constitutionnelle et la succession au pouvoir, mais le Coran (V,3) déclara sur le champ: « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait; et il M'agrée que la Soumission (à Dieu) soit votre religion... »

En effet, une étude plus attentive et plus approfondie de ce sermon historique montre qu'il est plein d'indications et de directives pour la structure politique, et le Prophète semblait vouloir préparer les masses des Arabes à abandonner la mentalité païenne et à s'imprégner de l'idéologie islamique, même en ce qui concerne les affaires politiques et métérielles. N'était il pas révolutionnaire d'enseignr que l'Arabe n'est point supérieur aux non-Arabes, qu'il faut obéir à l'autorité légale détenue par même un « nègre », qu'il y a égalité de tous les êtres humains et supériorité

uniquement pour les pieux? Le Prophète était réaliste, et préférait la préparation graduelle de l'opinion publique. Il pouvait, certes, annoncer nommément quelqu'un comme son héritier au pouvoir, mais il y avait le très grand inconvénient qu'il ne resterait plus ainsi de souplesse dans la loi politique, car non seulement le Coran, mais aussi la Sunnah du Prophète constituent pour les Musulmans une loi pour toujours, jusqu'à la fin du monde: on ne pourrait plus changer la méthode de succession établie par le Prophète. Quelques jours après le pèlerinage, le Prophète retourna à Médine. En route, alors qu'il campait sur le lac de Khumm, près de Yanbou', il trancha encore un problème politique: 'Alî avait été envoyé au Yémen et, avec une partie des taxes perçues, il était allé à la Mecque pour rejoindre le Prophète au pèlerinage. Certains membres de son groupe avaient abusivement profité de la propriété gouvernementale en leur possession, en se servant des tissus reçus en paiement de la taxe-zakât pour leurs vêtements de sacralisation (*ihrâm*). 'Alî, comme commandant, leur avait donné l'ordre de remettre ces pièces de tissus. Ces gens murmurèrent et se plaignirent au Prophète, à la Mecque. Celui-ci ne fit rien à ce moment-là, mais quand il se trouva à Khumm, et dans la même caravane il y avait 'Ali et ses camarades aussi, alors le Prophète insista fort pour dire qu'il faut être honnête envers le denier public, et il donna raison à 'Alî allant jusqu'à déclarer: « A quiconque je suis maulà (chef), 'Alî est aussi son maulà; O Dieu, sois ami de celui qui est ami de 'Alî, et sois ennemi de celui qui est ennemi de 'Alî ». Il voulait ainsi dire que l'autorité exercée par un délégué subalterne représentait l'autorité du chef suprême: on ne doit donc pas la contester chez le délégué.

Là, il n'était pas question de nommer un héritier au pouvoir, un successeur, un calife, car la personne directement concernée, 'Alî lui-même ne le comprit point dans ce sens, et ne se basa jamais sur cette déclaration du Prophète comme étant un argument lui donnant droit au califat. Cela

non seulement lors des élections d'Abû Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân, mais même lors de son conflit armé avec Mu'âwiyah. En effet, à ce moment-là, plusieurs lettres furent échangées entre 'Alî et Mu'âwiyah, et l'on voulait arrêter la guerre et trancher la question de succession par des moyens pacifiques. Chacun des deux adversaires avait essayé alors de convaincre l'autre par des arguments en vue de revendiquer le califat. Toutes ces lettres nous ont été conservées par le célébre ouvrage chî'ite, *Nahj al-balâghah* par ach-Charîf ar-Radî. On y voit 'Alî donnant toutes sortes d'arguments, (par exemple : j'ai embrassé l'Islam avant toi, j'ai servi la cause de l'Islam plus que toi, j'appartiens à la famille même que Dieu a choisie pour y faire naître Son Prophète, etc.). Si 'Alî avait compris la déclaration du Prophète sur le lac de Khumm comme étant sa désignation en tant que prince-héritier, quel moment aurait été meilleur pour s'y référer que celui de cet échange de correspondances entre lui et Mu'âwiyah, pour revendiquer le califat ?

Quelques semaines seulement après son retour du pèlerinage, le Prophète tomba malade. Un jour il alla même très tard dans la nuit au cimetière d'al-Baqî', et il réveilla son serviteur pour l'y accompagner et invoqua longtemps les bénédictions divines sur ses collaborateurs décédés. Selon al-Balâdhurî *(Ansâb,* I, N° 1104), il s'exclama même : « Dieu m'avait donné le choix entre la vie ici-bas, jusqu'à la fin du monde, et entre une réception immédiate par le Seigneur, et j'ai choisi la réception par Dieu ». Manifestement, le Prophète était alors conscient de ses responsabilités ainsi que de sa mort proche ; et la visite du cimetière faisait partie de l'accomplissement de ses devoirs, comme nous allons encore voir présentement. La direction politique de la communauté n'avait certainement pas moins d'importance pour lui que l'extériorisation de sa gratitude envers les collaborateurs décédés depuis longtemps déjà.

Sa santé se détériora encore après cette sortie nocturne,

mais il continua néanmoins à s'occuper des affaires politiques urgentes (telles que l'envoi d'une expédition punitive contre le territoire byzantin, sous le commandement d'Usâmah, l'envoi d'instructions à la province sur la manière de se débrouiller avec l'apostasie d'al-Aswad al-'Ansî et de ses partisans au Yémen). Juste trois jours avant sa mort, il demanda à sa famille de le laver, en versant sur lui l'eau de sept différents puits. Cela le soulagea au point que, s'appuyant sur ses cousins, il se leva pour aller à la mosquée, au petit matin, monta en chaire *(minbar),* et commença un long sermon, (cf Bukhârî 64/83/18) qui dura jusqu'à midi ; il l'interrompit alors pour diriger la prière de *Zuhr* en commun. Ensuite il monta en chaire de nouveau et reprit son discours pendant longtemps jusqu'à ce que, complètement épuisé, l'on dut le transporter dans son appartement privé où il s'évanouit.

Malheureusement le texte complet de ce sermon n'a pas été conservé ; chaque historien et compilateur des Hadith en parle mais n'en cite que des fragments. Pour les extraits suivants, je me base en particulier sur Bukhârî. Ibn Hichâm,Tabarî et Balâdhurî. Voici ce texte avec mes humbles commentaires dans la colonne parallèle :

Mais entre parenthèses, il faut signaler qu'avant la sortie du Prophète pour aller à la mosquée faire son sermon, un incident important eut lieu, qui mérite d'être mis en relief : 'Alî était allé voir le Prophète, et lorsqu'il sortit,les gens lui demandèrent comment le Prophète se portait ? 'Alî répondit : « Par la grâce de Dieu, il se sent mieux ». Alors 'Abbâs, oncle du Prophète, prit 'Alî à l'écart des gens, et chuchota : « Non, 'Alî ! Il y a des symptomes sur le visage du Prophète pour dire qu'après trois jours tu seras assujetti à celui qui aura le bâton. Donc, viens avec moi, et nous demanderons au Prophète à qui revient sa succession au pouvoir politique, car il n'a nommé personne jusqu'à présent en ce sens. Si ce pouvoir doit revenir à l'un de nous,

membres de sa famille, nous la saurons ; par contre, s'il doit revenir à d'autres que nous, nous serons les témoins de sa dernière volonté ». 'Alî refusa énergiquement, et répliqua : « Par Dieu ! je n'irai jamais le lui demander, car s'il ne nous donne pas le pouvoir aujourd'hui, personne ne nous le donnera par la suite », (Bukhârî 64/83/17, Ibn Hichâm, p. 1011, Balâdhurî, *Ansâb,* I, N° 1147).

Bientôt après, le Prophète sortit et commença un sermon dans la mosquée, qui devint en fait son dernier sermon. En voici des extraits avec mes interprétations juxtaposées :

TEXTE	*COMMENTAIRE*
1. Après la louange à Dieu, il fit une longue invocation en faveur des soldats musulmans tombés martyrs lors de la bataille d'Uhud, sacrifiant leur vie pour la cause de Dieu.	*1. Ce fut la continuation de sa visite à al-Baqî' quelques jours auparavant; premier principe de la politique étatique en Islam est qu'on n'oublie jamais les services que les autres nous ont rendus.*
TEXTE	*COMMENTAIRE*
2. Il y avait un esclave de Dieu à qui Dieu avait donné le choix entre la continuation d'une vie heureuse ici-bas jusqu'à la fin du monde et entre sa réception immédiate par Dieu, et cet esclave préféra la réception par Dieu.	*2. Prédiction de sa mort prochaine, donc des directives très sérieuses.*
TEXTE	*COMMENTAIRE*
3. Grande éloge des Ansâr pour leur comportement exemplaire et l'éminent service rendu par eux à la cause de l'Islam. Puis il dit : « O	*3. Prédiction que les Ansâr n'obtiendront pas le pouvoir politique (pour des raisons telles que leurs divisions internes dans les factions*

Ansâr, vous pouvez voir des préférences qui vous sont préjudiciables. Supportez-les jusqu'à ce que vous me rencontreriez au bassin de Kauthar, le jour de la résurrection. O Muhâjirûn, soyez enjoint de bien traîter les Ansâr : s'ils agissent bien, acceuillez-les avec bonté, et s'ils agissent en mal, pardonnez-leur.	*d'Aus et Khazraj). Directive au calife sur la manière de se comporter vis-à-vis des récalcitrants (tels que Sa'd ibn 'Ubâdah al-Ansârî qui refusa de prêter serment d'allégeance aussi bien à Abû Bakr qu'à 'Umar).*
TEXTE	*COMMENTAIRE*
4. Eloge prodigieux d'Abû Bakr (: « Je n'ai profité de la personne et des biens d'aucun individu comme j'ai profité de ceux d'Abû Bakr »). Directive de fermer les portes de derrière de toutes les maisons s'ouvrant à l'intérieur de la mosquée sauf celle d'Abû Bakr.	*4. Recommandation au public en faveur d'Abû Bakr comme étant la personne meilleure dans l'intérêt de l'Islam, et qu'il lui a donné la possibilité d'entrer de sa maison directement dans le premier rang de l'assemblée d'orants comme imâm (tout comme le faisait le Prophète).*
TEXTE	*COMMENTAIRE*
5.Ne négligez pas l'envoi de l'expidition punitive contre le territoire byzantin, et ne méprisez pas son jeune commandant qui mérite la fonction comme la méritait avant lui son père, Zaïd, qui fut également critiqué par d'aucuns (parce qu'esclave affranchi).	*5. Pas de relaxation sur le front même s'il y a des difficultés sur d'autres nouveaux fronts (telle l'extension du mouvement d'apostasie qu'il craignait) ; et égalité de tous les musulmans, avec abolition des préjugés de classes sociales en Islam.*
TEXTE	*COMMENTAIRE*
6. « Reclamez de moi sans nulle crainte tous vos droits	*6. S'il y a abus de pouvoir de la part du chef, les subor-*

si j'en ai oublié un quelconque, pour que j'aille devant Dieu avec des comptes apurés ». (Il insista beaucoup sur ce point, y revint de nouveau lors de la deuxième session de ce sermon, après la prière, lors de laquelle une des personnes présentes réclama la petite somme de cinq dirhams pour telle et telle chose que le Prophète avait oublié de payer. En toute reconnaissance et en le remerciant, le Prophète la fit rembourser sur le champ.

donnés font pire encore. La corruption et le non-paiement des dettes doivent être extirpé des affaires de l'Etat par tous les moyens.

TEXTE

7. Personne ne doit commettre de fraude et de malversation aux dépens de deniers publics. Autrement ce sera un scandale le jour de la Résurrection. (A cela quelqu'un de présent confessa qu'il n'avait pas remis à l'officier chargé des butins les trois dirhams qu'il avait capturés pendant une expédition. Après lui avoir demandé de s'expliquer, et voyant que ses excuses étaient valables, le Prophète fit encaisser la somme en question par le trésor public.

COMMENTAIRE

7. Imortance de la religion comme sanction et directrice pour les consciences individuelles pour les bonnes mœurs.

Lorsque le Prophète dut interrompre la causerie par suite d'épuisement et qu'il fut transporté dans son appartement privé, la nouvelle fut bien vite ébruitée que le Prophète s'était même évanoui. Alors son oncle 'Abbâs se précipita dans la pièce privée du Prophète. Il semble qu'en tant qu'oncle du Prophète, il négligea même de demander la permission préalable d'entrer, car il est rapporté que « Le Prophète était entouré de toutes ses épouses, et lorsque 'Abbâs pénétra, toutes ces dames tirèrent leurs voiles sur leurs visages à l'exception de Maimounah[1]. (Ce fut ainsi parce que Maimounah était une *mahram* (proche parente interdite pour le mariage) pour 'Abbâs[2]. Selon Ibn Hichâm, 'Abbâs participa aux délibérations des épouses du Prophète, à savoir comment traiter le Prophète qui avait les machoires fermement serrées. On fit donc pénétrer un médicament abyssin par les coins de ses dents. Bientôt le Prophète reprit connaissance, et demanda ce qu'ils avaient fait. Nous pensions, dirent-ils, que ce fut à cause de dhât al-janb (pleurésie), et nous avons administré tel médicament en usage en Abyssinie. Le Prophète fut choqué, et dit que Dieu ne lui infligerait pas une telle maladie ; et dans son mécontentement, il donna l'ordre que ce même médicament soit administré à tous ceux qui avaient participé à ce traitement, à l'exception, dit-il, de 'Abbâs, mon oncle qui n'y avait pas participé. (Cela démontre que le Prophète restait toujours en possession parfaite de ses facultés et du pouvoir de sa volonté). Graduellement plusieurs autres personnes, y compris 'Umar, entrèrent dans sa chambre, pour le voir.

1. Ibn Hanbal, I, 209, N° 1784 ; Abû Ya'là al-Mausilî, cité par Waliullâh ad-Dihlawî dans son *Izâlat al-Khifâ'*, I, 103.

2. Maïmounah était la sœur germaine d'Umm al-Fadl, épouse de 'Abbâs. Comme on ne peut pas en Islam réunir deux sœurs dans le mariage simultanément, Maimounah était provisoirement « *mahram* » de 'Abbâs, n'ayant pas besoin de se couvrir le visage devant lui.

Testament écrit

Bukhârî et d'autres sources rapportent : « Alors le Prophète dit : 'Apportez-moi du papier et de l'encre, je vais vous prescrire (quelque chose), pour que vous ne vous égariez pas après moi'. (Etait-ce en réponse à la requête de quelqu'un, ou un ordre ab initio du Prophète lui-même, les sources ne le précisent pas ; mais voir plus bas). 'Umar intervint et dit : 'Le Coran nous suffit'. Les autres — et selon Maqrîzî (*Imtâ'*, I,540), il s'agit de Zainab bint Jahch, épouse du Prophète et quelques autres femmes — réagirent : 'Comment ? Le Prophète désire quelque chose, il faut lui donner satisfaction ! ' Ces altercations causèrent du bruit, et le Prophète dit alors :« On ne doit pas disputer en présence d'un Prophète ; allez-vous-en tous ! ».

Avant de scruter cette narration, quelques citations de Bukhârî nous aideront dans l'étude :

a) Ibn 'Abbâs dit : « Le jeudi, ah ! qu'est-ce que fut le jeudi ! » Et il se mit à pleurer si fort que ses larmes mouillèrent les cailloux du sol. « C'est le jeudi, reprit-il, que les souffrances du Prophète devinrent plus vives ; alors il dit : Qu'on m'apporte de quoi écrire, afin que je mette par écrit ce qui, dans l'avenir vous préservera de l'erreur ». Une discussion, à ces mots, s'éleva, et la discussion auprès d'un Prophète est inconvenante. On dit : « Est-ce qu'il a le délire ? » Mais lui, il dit : « Laissez moi ; ce qui m'occupe maintenant vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez ». Au moment de sa mort, il fit des recommandations sur trois points : Expulsez de l'Arabie les polythéistes, donnez des présents aux députations qui viendront (vers vous), de la même façon que moi-même je leur donnais. J'ai oublié dit Ibn 'Abbâs, la troisième recommandation ». (Selon Qastallânî (commentaire de Bukhârî, V,170), d'après d'autres sources, dans ses derniers vœux, le Prophète avait dit : laissez partir l'expédition d'Usâmah contre la Syrie. Il avait dit aussi : Ne prenez pas mon tombeau pour lieu de culte). (Cf Bukhârî 56/176/1).

b) Ibn 'Abbâs dit : Le jeudi, ah ! Qu'est-ce que fut le jeudi ! Les souffrances du Prophète devinrent plus vives. « Qu'on m'apporte de quoi vous écrire quelque chose qui vous empêchera à tout jamais de tomber dans l'erreur ». On se disputa à ce sujet. Il ne convient pas de se disputer auprès d'un Prophète. Que lui arrive-t-il ? Demanda-t-on ; délire-t-il ? (Non ; donc) demandez-lui des explications. On alla lui répondre, mais il dit : « Laissez-moi, l'état dans lequel je me trouve vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez ». Ensuite il leur recommanda trois choses : Expulsez de l'Arabie les polythéistes, donnez des présents aux députations de la même façon que moi-même je leur donnais. Le (narrateur) se tut de la troisième, ou dit : je l'ai oublié. (Bukhârî 64/83/3).

c) Ibn 'Abbâs dit : Lorsque le Prophète fut à l'article de la mort, il y avait quelques personnes dans sa chambre. Venez, dit-il, que je vous écrive un écrit qui vous empêchera dorénavant de tomber dans l'erreur. L'envoyé de Dieu est dominé par la souffrance, dit alors l'un d'eux, vous avez le Coran, et le livre de Dieu nous suffit. Les gens dans la maison furent d'avis différents et discutèrent entre eux. Les uns disaient : donnez-lui de quoi vous écrire quelque chose qui vous empêchera dorénavant de tomber dans l'erreur. D'autres étaient d'un avis tout autre. Comme la dispute et la divergence se prolongèrent, l'envoyé de Dieu leur dit : « Allez-vous-en... » Ibn 'Abbâs ajouta : Quel malheur que cette discussion et cette dispute, qui empêchèrent l'envoyé de Dieu d'écrire ce qu'il voulait écrire. (Bukhârî 64/83/4).

Il est à noter que le narrateur, Ibn 'Abbâs (fils de 'Abbâs, oncle du Prophète), n'était alors qu'un garçon d'une dizaine d'années seulement, et n'était pas présent ; il a dû apprendre ces détails beaucoup plus tard, par son père ou

par d'autres compagnons du Prophète ; et il les a même mélangés : jeudi est le jour où le Prophète avait fait son long sermon, tandis que le testament pour le transfert des non-musulmans ne concerne que les tout derniers moments de sa vie, le lundi probablement (lors du sursaut de la maladie, avant de rendre l'âme). Verser des larmes à profusion montre combien il se passionnait pour certaines de ses propres convictions, voire illusions, par exemple que le Prophète devait nommer son père, 'Abbâs, pour son successeur, ou tout au moins désigner son gendre 'Alî pour cette fonction. En outre, la phrase que « Le Prophète était en délire » n'a pas le même sens dans les deux récits, (a) et (b) qu'on vient de citer.

Si l'initiative était venue du Prophète lui- même, pour demander de lui apporter du papier (ou, une omoplate, selon une variante), il est impensable que quelqu'un eût pu intervenir et s'opposer au Prophète, car il aurait alors immédiatement réagi : « Silence, apportez le papier ». Naturellement, Ibn 'Abbâs ne dit pas quel rôle son père avait joué. Notre propre lecture des faits est la suivante :

'Abbâs était résolument décidé à tâcher de faire venir le califat, la succession du Prophète au pouvoir politique, dans la famille du Prophète, et quand 'Alî refusa d'écouter 'Abbâs et d'aller en sa compagnie le demander au Prophète, 'Abbâs y alla tout seul ; et lorsque le Prophète se rétablit de son évanouissement, ce fut 'Abbâs qui proposa au Prophète de dicter un ultime testament, peut-être le résumé du long sermon qu'il venait de prononcer ce jour-là, à la mosquée, et pensa qu'il pouvait rappeler au Prophète son oubli, et qu'il pouvait lui suggérer au cours de la dictée du testament, d'être plus explicite au sujet du califat, de le réserver à sa famille. 'Umar ne connaissait pas les arrières-pensées de 'Abbâs, et il pensa qu'il ne fallait pas importuner le Prophète, vu son état de santé fragile, par de telles tâches. Donc, très probablement le Prophète ne donna pas

ab initio l'ordre d'apporter le papier, mais que ce fut en réponse à la requête de son oncle 'Abbâs, pour lequel il avait beaucoup d'égards et de respect. Si cela avait été sur la propre initiative du Prophète, personne ne pouvait le dissuader de faire exécuter son désir. Il était en parfaite possession de toutes ses facultés et du pouvoir de volonté, comme nous venons de voir, quelques instants plus tôt, il avait puni ceux qui l'avaient traité pour une maladie qui n'était pas conforme à la dignité de Prophète. Il ne pouvait pas négliger de communiquer sur-le-champ s'il y avait une révélation divine. Les mots : « ce en quoi je me trouve est mieux que ce à quoi vous m'invitez » semblent signifier : « Laissez la question du califat avec des allusions indirects. C'est mieux que de donner des précisions formelles. Autrement, la communauté musulmane sera plus tard dans l'incapacité de changer les dispositions constitutionnelles pour la structure de l'Etat, jusqu'à la fin du monde ». Quant à al-'Abbâs, notons encore sur lui les faits suivants : trois jours après ce fameux jeudi, le Prophète rendit son dernier soupir, comme son oncle l'avait pensé sur la base des symptomes sur le visage du malade. Aussitôt que le Prophète eut rendu son âme, 'Abbâs courut de nouveau chez son neveu, 'Alî, et lui dit : « Tends ta main pour que je te prête serment d'allégeance comme calife, les autres vont nous suivre ». 'Alî refusa catégoriquement, et dit : « Une consultation publique préalable est nécessaire pour de telles affaires ». Et il ajouta : « Qui ignore nos droits et nos privilèges » ?, (cf Balâdhurî, *Ansâb,* I, N° 1180,1181). Puis, après l'élection d'Abû Bakr, 'Abbâs alla encore une fois chez 'Alî lui faire des reproches : « Je t'avais bien dit ! », (cf Balâdhurî, *Ansâb,* I, No. 1180).

Bukhârî, Muslim, et maints autres auteurs rapportent une précision de 'Aïchah, vénérée épouse du Prophète : « Au cours de sa dernière maladie, le Prophète me dit un jour : 'Dis à ton père et à ton frère de venir me voir, pour que j'écrive un écrit (en faveur de ton père), car je crains

que quelqu'un puisse désirer un désir ou dire : je suis supérieur à lui'. Mais un instant plus tard, il se désista, et me dit : 'Ce n'est pas nécessaire ; ni Dieu, ni les Musulmans n'accepteront personne d'autre qu'Abû Bakr' ». (cf. Bukhârî, 75/16/2 et 93/51/1 1 ; Muslim, 44 Fadâ'il as-sahâbah, 11 ; Ibn Hanbal, VI,106,144 ; Balâdhurî, *Ansâb,* I, N°1096).

Pour terminer, voici un significatif et noble récit : Après avoir accepté bon gré mal gré, de recevoir la prestation du serment d'allégeance de la part de la communauté, Abû Bakr envoya des crieurs publics pendant trois jours de suite, pour annoncer dans les rues (de Médine) : « Abû Bakr vous décharge de votre serment, et vous demande d'élire pour le califat quelqu'un de mieux que lui », (cf Balâdhurî, *Ansâb,* I, No. 1189).

Qui mériterait plus cette fonction : un tel homme désintéressé, ou celui qui la recherche ?

Je me souviens vaguement d'avoir lu quelque part un récit sur ce même sujet, disant : « Quelqu'un avait demandé au Prophète de dicter son testament, et que ce fut à propos de cela qu'il avait dit : « Bon, apportez du papier et de l'encre ». Mais malheureusement je ne me souviens plus où je l'ai lu. Donc je ne peux pas y insister trop ; je reste ouvert pour me corriger. Peut-être quelqu'un de mes lecteurs l'aura-i-il conservé dans sa mémoire. S'il m'en informe ou en informe le journal, la science lui en sera reconnaissante.

(Traduit par Mme Michèle-Maimounah Suzeau)